

- LA C.G.T. VIENT DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA PRIVATISATION ELABORE PAR LE MINISTRE DES P.T.T.

- TOUS LES DANGERS SONT CONFIRMES.

- IL FAUT UNE RIPOSTE IMMEDIATE ET UNANIME DE TOUT LE PERSONNEL POUR LE METTRE EN ECHEC.

POUR UN AVANT-PROJET DE
LOI SUR LES
TELECOMMUNICATIONS

ARTICLE 1 : (définitions)

On entend, au sens de la présente loi :
1) par "réseau de télécommunications" un ensemble d'infrastructures assurant soit la transmission, soit la transmission et l'acheminement de signaux télécommunications.
2) par "entreprise de télécommunications" toute personne que l'Etat qui en a la charge de télécommunications aux tiers, ou r

TOUS LES DANGERS DENONCES ET COMBATTUS PAR LA C.G.T. SONT CONFIRMES.

TOUTES LES ACTIVITES DES TELECOMMUNICATIONS SERAIENT OUVERTES A LA PRIVATISATION.

On imagine ce qui resterait à la D.G.T. Rien ou presque. Les entreprises privées se partageraient toutes les activités rentables.

Quel bradage, quel gâchis, quel désastre pour l'emploi, pour le service public et ses usagers !

LE STATUT DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS SERAIT TRANSFORME EN STATUT D'ENTREPRISE.

Article 12 du document :

"L'exploitation du réseau général sera confiée avant le 31 décembre 1992 et au plus tôt le 1er janvier 1990, à une entreprise publique de télécommunications, constituée sous la forme d'une société dont le capital sera entièrement détenu par l'Etat ou par un établissement public industriel et commercial associant la Poste et les Télécommunications à l'exception d'une partie au plus égale à 10 % qui pourra être attribuée au personnel de l'Administration des Postes et Télécommunications dans des conditions fixées par décret".

LE STATUT DU PERSONNEL SERAIT BRISE

Article 13 du document :

"Le Ministre chargé des Télécommunications sera autorisé, à compter de la date de constitution de la société, à mettre à la disposition de cette dernière les personnels titulaires affectés à l'exploitation du réseau général de télécommunications de l'Etat. Les personnels concernés pourront demander, au terme de cette mise à disposition qui ne pourra excéder deux ans, à rester soumis aux dispositions du statut général des fonctionnaires de l'Etat.

La convention collective qui régira le personnel de la société ne pourra porter atteinte aux droits acquis par les agents visés à l'alinéa 1er en matière de salaire, de maladie et d'accident du travail.

L'ancienneté acquise par ces agents dans la fonction publique de l'Etat sera reconnue par la société.

Les retraites constituées en application du statut général des fonctionnaires de l'Etat seront garanties par l'Etat, tant en ce qui concerne leur versement que leur revalorisation".

On pourrait choisir de rester fonctionnaires. Ah bon ! Mais où ?

Le gouvernement supprime des emplois dans toute la Fonction Publique.

La Poste et les Télécoms suppriment et envisagent de supprimer des milliers d'emplois, elles changeraient de Statut et on veut faire croire au personnel qui le voudrait qu'il pourrait rester fonctionnaire.

MENSONGE !

La convention collective ne porterait pas atteinte aux droits acquis en matière de salaire, de maladie, d'accident du travail.

C'est oublier ce que fait aujourd'hui ce gouvernement contre tous ces droits dans tous les secteurs : **il les remet en cause.**

Et les autres droits des fonctionnaires, par exemple la sécurité de l'emploi, le recrutement démocratique par concours national mixte, le droit à une rémunération fixée nationalement, le droit à l'avancement, à la mutation, à un régime particulier de Sécurité Sociale **ils ont tous disparu !**

**C'EST BIEN LA PREUVE QUE PRIVATISATION ET CASSE DU STATUT DES P.T.T.
ET DU PERSONNEL VONT ENSEMBLE.**

C'EST DONC ENSEMBLE QU'IL FAUT LES DEFENDRE.

Pour cela, nous avons des atouts : l'attachement du personnel des P.T.T. au Service Public et au Statut des Fonctionnaires est une réalité à laquelle plusieurs gouvernements ont tenté de se frotter.

A chaque fois, sur l'essentiel, ils ont été tenus en échec par l'action.

Aujourd'hui, à cet attachement du personnel, confirmé même par les sondages organisés par le Ministère, s'ajoute la sensibilité du public qui constate que la déréglementation et les privatisations ne répondent pas à leur attente d'usager (particulier ou P.M.E.) et ne règlent pas les problèmes actuels comme celui de l'emploi, bien au contraire. Les exemples étrangers, notamment britanniques et américains renforcent le constat.

====

**LA FEDERATION C.G.T. DES P.T.T. APPELLE SES MILITANTS
A REUNIR LES SYNDIQUES,
A INFORMER LE PERSONNEL,
ET A CREER LES CONDITIONS D'UNE RIPOSTE IMMEDIATE
POUR METTRE EN ECHEC LE GOUVERNEMENT.**

Montreuil, le 26 AOUT 1987

LUTTONS POUR ↵ ► LE RETRAIT du projet de privatisation ► LES MOYENS du service public

LA D.T.I.F. A CONVOqué UN COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE RÉGIONAL POUR LE 16 SEPTEMBRE PROCHAIN AVEC, À SON ORDRE DU JOUR, LE BUDGET 88 ET LE RECLASSEMENT DES PRÉPOSÉS ; LA C.G.T. Y FERA LA DÉCLARATION SUIVANTE :

Après les budgets des années passées, le projet de budget 1988 est la nouvelle preuve de l'affaiblissement programmé du service public P.T.T. Saper ainsi les P.T.T., c'est préparer les conditions pour offrir le service public en pâture à des intérêts privés au détriment de la masse des usagers et du personnel.

Un nouveau pas est aujourd'hui franchi par le Ministre des P.T.T. qui vient de déposer son avant-projet de loi de privatisation. Pour la C.G.T., c'est un projet qui n'est pas négociable et qu'elle combattrra jusqu'à son retrait.

Pour les mêmes raisons, les représentants de la C.G.T. à ce C.T.P. rejettent le projet de budget 88 de la D.T.I.F. et dénoncent les conditions d'examen de ce budget. C'est de la fausse concertation, c'est un simulacre de discussion.

C'est uniquement la présentation des décisions prises :

- après les 600 de 1986, les 300 de 1987, c'est au minimum 540 suppressions d'emplois prévues en 1988 à la D.T.I.F. dans le cadre de celles fixées au plan national qui étaient en juin de 4.500 aggravées aujourd'hui à 6.400 (- 3.600 à la Poste, - 2.800 aux Télécoms). Celles-ci intervenant après les 2.000 de 85, 3.000 de 86 et 4.600 de 87.

Ces nouvelles suppressions d'emplois sont totalement injustifiées alors que les charges de travail des personnels des Télécoms d'Ile-de-France ne cessent de s'accroître comme en témoignent les objectifs de production fixés par la D.G.T. et la D.T.I.F. et vont conduire à de nouveaux abandons et à une nouvelle augmentation de la sous-traitance.

Pour les personnels, c'est tourner le dos à l'amélioration des conditions de travail, à la promesse de généralisation des 35 H., à la résorption du chômage, à la qualité du service rendu ; c'est le blocage des mutations, c'est l'augmentation du rendement, la remise en cause de règlements intérieurs, d'horaires (dans les E.S.A., les C.R.T., les ACTELS, les C.C.L., notamment) ...

C'est tourner le dos à la véritable qualité + qui, pour la C.G.T., est d'avoir les moyens en personnels formés aux nouvelles techniques et d'offrir toute la gamme des produits nouveaux (réseaux câblés, gamme complète d'intercoms, radio-téléphone, ...) et de répondre en heure et en temps à la demande des usagers et non pas de les aiguiller vers le privé.

- pour les personnels, après les ponctions annuelles sur les salaires, c'est un nouveau recul du pouvoir d'achat, des primes et indemnités diverses, c'est non au 13ème mois, c'est le blocage de l'avancement ...

C'est une exploitation encore plus poussée des agents des P.T.T. qui sont les acteurs de l'augmentation de la productivité (en 1986 : valeur ajoutée par agent + 9 %, le double de la moyenne de l'économie nationale - source doc. D.G.T.) et de l'accroissement des recettes P.T.T. + 11,9 % en 1986 et de l'ordre de + 15 % pour les premiers mois 1987.

En résumé, pour la C.G.T. :

- C'est NON à ce nouveau budget d'affaiblissement des moyens de la D.T.I.F.
- C'est NON aux suppressions d'emplois et aux mutations d'office, en particulier, celles prévues des préposés de la D.T.I.F.
- C'est NON au projet de privatisation du Ministre (déjà en 1967 les agents des P.T.T. ont mis en échec le projet de compagnie nationale du téléphone de V. Giscard d'Estaing, la C.G.T. fera tout pour que le projet LONGUET subisse le même sort).
- C'est OUI à l'Administration des P.T.T., service public qui a permis au personnel, dans le cadre de son statut de construire le réseau des Télécommunications le plus moderne et avancé de la planète.
- C'est OUI au statut des fonctionnaires qui garantit la sécurité de l'emploi, le recrutement démocratique par concours national mixte, le droit à une rémunération fixée nationalement, le droit à l'avancement, à la mutation, à un régime particulier de Sécurité sociale, de retraite, ...
- C'est OUI à la poursuite de la modernisation du service public P.T.T., à la transformation profonde de la gestion, en investissant davantage dans les hommes et en donnant une couverture nationale à un réseau de Télécommunications transformé. (La C.G.T. fait des propositions dans ce sens).

~~*~~

LE GOUVERNEMENT VEUT AVANCER RAPIDEMENT ; LA C.N.C.L. QUI DOIT DONNER SON AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE LOI POUR LE 15 SEPTEMBRE, REÇOIT LES ORGANISATIONS SYNDICALES LES 3 - 4 ET 5 SEPTEMBRE.

DES MAINTENANT, DANS TOUS LES SERVICES, SOUS TOUTES LES FORMES D'ACTION :

- EXIGEONS LE RETRAIT IMMÉDIAT DU PROJET DE PRIVATISATION DES P.T.T.,
- EXIGEONS LES MOYENS EN EFFECTIFS ET EN MATÉRIELS DU SERVICE PUBLIC P.T.T.

SANS PRÉJUGER DES DÉCISIONS D'ACTIONS QUI POURRAIENT INTERVENIR D'ICI LÀ, LE PERSONNEL DES TÉLÉCOMS D'ÎLE-DE-FRANCE AGIRA LE 15 SEPTEMBRE, COMME L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE LA POSTE.

ENSEMBLE, APRÈS LES ÉTUDIANTS, LES CHEMINOTS, LE PERSONNEL DE LA NAVIGATION AÉRIENNE LE PERSONNEL DES P.T.T. METTRA EN ÉCHEC LONGUET, CHIRAC ET LEUR GOUVERNEMENT.

PARIS, LE 2 SEPTEMBRE 1987

FÉDÉRATION CGT DES PTT - UNION RÉGIONALE
TOUR ONYX - 10, RUE VANDREZANNE - 75644 PARIS CEDEX 13

← LE FLOT MONTE

GREVE DE 24 H LE 15 SEPTEMBRE

POUR

- EXIGER LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET DE PRIVATISATION DES P.T.T.
- L'OUVERTURE IMMEDIATE DE NEGOCIATIONS SUR LES REVENDICATIONS.

AINSI, CE SONT :

- DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, PARFOIS QUOTIDIENNES, DANS LES SERVICES,
- DES H.I.S., DES RÉUNIONS DANS LES SERVICES,
- DES PÉTITIONS, DES MOTIONS ADOPTÉES À LA QUASI UNANIMITÉ, TRANSMISES À LA C.N.C.L., AU MINISTRE LONGUET ...

Sous des formes diverses mais qui, toutes, rassemblent largement, les personnels exigent LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET DE PRIVATISATION, expriment sur cet objectif leur volonté d'une action convergente de grève de toutes les organisations syndicales des centres.

La C.G.T. partage pleinement cela et ne ménage aucun effort pour y parvenir.

→ LE PROJET DOIT ÊTRE RETIRÉ, LONGUET BATTU,
NOUS POUVONS ET NOUS DEVONS GAGNER. ←

C'EST POSSIBLE : LES APPELS CONVERGENTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES SE MULTIPLIENT POUR LA GRÈVE LE 15 SEPTEMBRE :

- NAVARIN C.P.E. + ACTEL + D.O.T. + I.R.E.T. (A.G. DE 90 PERSONNES)
APPEL À LA GRÈVE DE 24 H. LE 15/9 CGT - CFDT
- TURBIGO C.P.E. + ACTEL (A.G. DE 45 PERSONNES)
APPEL À LA GRÈVE DE 24 H. LE 15/9 CGT - CFDT
- PASSY C.P.E. (A.G. DE 35 PERSONNES)
GRÈVE DE 24 H. LE 15/0 CGT - CFDT
- AUTEUIL C.P.E. + C.R.T. (A.G. DE 90 PERSONNES)
GRÈVE DE 24 H. LE 15/9 CGT - CFDT - FO - CFTC
- VOLTAIRE C.P.E. + ACTEL
GRÈVE DE 24 H. LE 15/9 CGT - CFDT
- C.C.L. NORD EST (A.G. DE 70 PERSONNES)
MOTION + APPEL DE GRÈVE LE 15/9 DE 24 H CGT - CFDT
- C.P.E. CEVENNES + E.S.A. SEGUR (A.G. DE 60 PERSONNES)
MOTION ENVOYÉE C.N.C.L., LONGUET, MITTERRAND, APPEL À L'ACTION LE 15/9 - CGT
- A.C.C. PICpus (A.G. DE 100 PERSONNES)
GRÈVE LE 15/9 DE 24 H. CGT
- B.T.I.
APPEL À LA GRÈVE LE 15/9 CGT - FO

PARTOUT DES ASSEMBLEES GENERALES ONT LIEU CETTE SEMAINE :

PACIM, C.R.T. ANJOU, C.P.E. CARNOT, PARIS BOURSE, P.P.C.I.A., C.R.C.M., E.C.T.
PONCELET, ACTEL TURBIGO, C.P.E. + C.R.T. + ACTEL PHILIPPE AUGUSTE, C.P.E.
GUTENBERG, ACTEL LOUVRE, C.P.E. + ACTEL DIDEROT, ACTEL PLAISANCE, C.C.E.M.,
D.T.I.F. GRENELLE, D.T.I.F. VAUGIRARD, B.T.I., C.P.E. INVALIDES, C.R.T. BONNE
NOUVELLE, BONNE NOUVELLE INTER, MONTSOURIS INTER, C.P.E. + ACTEL + D.O.T.
NORD, C.C.L. LABORDE, C.P.E. MASSENA, ACTEL TROCADERO, C.R.T. BRUNE, A.C.C.
PICPUS, C.P.E. + ACTEL + D.O.T. NAVARIN ...

L'UNITÉ D'ACTION SUR L'OBJECTIF CLAIR : RETRAIT DU PROJET DE PRIVATISATION SE RÉALISE DANS LES SERVICES.

LE 15/9 LA C.N.C.L. DOIT DONNER SON AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE LOI. LE 15/9,
LE PERSONNEL DONNERA LE SIEN.

LE 15 SEPTEMBRE
TOUTES ET TOUS EN GREVE

TOUTES ET TOUS PARTICIPEZ
A LA MANIFESTATION
A 10 H. 30

DE MONTPARNASSE (PLACE BIENVENUE) AU MINISTÈRE DES P.T.T.

PARIS, LE 9 SEPTEMBRE 1987

LE PROJET LONGUET N'EST PAS NÉGOCIABLE, IL DOIT ÊTRE RETIRÉ.

**JE LUTTE POUR LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET DE PRIVATISATION.
JE ME SYNDIQUE À LA C.G.T.**

BILLETIN D'ADHÉSION

Je soussigne(e), déclare adhérer à la FÉDÉRATION NATIONALE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS C.G.T.

NOM	M.	Mme	Mlle																						
	PRÉNOM																								
	ADRESSE (1) n° et nom de rue																								
COMPLÉMENT																									
CODE POSTAL ET LOCALITÉ																									
BUREAU CENTRE OU SERVICE						GRADE																			
CATÉGORIE		Service général		<input type="checkbox"/>		Distribution-Acheminement		<input type="checkbox"/>		Technique		<input type="checkbox"/>		U.F.C		<input type="checkbox"/>									
(Mettre une croix dans la case correspondante)																									
N° SÉCURITÉ SOCIALE		<input type="checkbox"/>																							
ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION						<input type="checkbox"/>						Si vous êtes RETRAITÉ(E), portez une croix ici						<input type="checkbox"/>							
A		, le		Signature :		DATE DE NAISSANCE		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		jour		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		mois		<input type="checkbox"/>		année	

Codifications Syndicat DEPal

BUREAU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GRADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Adresse où vous désirez recevoir le journal fédéral servi gratuitement aux adhérents.
Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (PAC) : oui non

**CGT
PTT
ILE-DE-FRANCE**



POUR DES P.T.T. AU SERVICE DE LA POPULATION,

POUR RESTER FONCTIONNAIRES,

NON A LA PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC

LE 15 SEPTEMBRE 1987

L'UNION REGIONALE ET LES SYNDICATS C.G.T. DES P.T.T. D'ILE-DE-FRANCE

vous appellent :

→ **A FAIRE 24 HEURES DE GREVE**

UN PREAVIS EXIGEANT :

- LE RETRAIT DE L'AVANT-PROJET DE LOI DE PRIVATISATION DES P.T.T.,
- DES NEGOCIATIONS IMMEDIATES DES REVENDICATIONS,

A ÉTÉ DÉPOSÉ PAR L'UNION RÉGIONALE C.G.T., COUVRANT L'ENSEMBLE DES PERSONNELS TITULAIRES, MONET, NON TITULAIRES, CONTRACTUELS ET TUC DE TOUS LES SERVICES DES P.T.T. DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE.

→ **A PARTICIPER MASSIVEMENT
A PARIS**

← **AU RASSEMBLEMENT A 10 H. 30**

PLACE BIENVENUE (TOUR MONTPARNASSE)

← **ET A LA MANIFESTATION qui se rendra
AU MINISTERE DES PTT**

LE PROJET LONGUET N'EST PAS NÉGOCIABLE, IL DOIT ÊTRE RETIRÉ.

TOUS UNIS ET DETERMINES DANS L'ACTION, NOUS POUVONS METTRE LE GOUVERNEMENT EN ECHEC.

PARIS, LE 9 SEPTEMBRE 1987

UNION RÉGIONALE CGT-PTT ILE-DE-FRANCE 10, RUE VANDREZANNE - TOUR ONYX - 75644 PARIS CEDEX 13

15 SEPTEMBRE

CGT

POUR LE RETRAIT DU PROJET

LA MOBILISATION EST EN MARCHE



COMMUNIQUE DE PRESSE
DE LA FEDERATION NATIONALE C.G.T. DES P.T.T.

Des milliers de manifestants sont venus publiquement exprimer leur détermination : près de **10.000 à PARIS**, **3.000 à MARSEILLE**, **600 à LYON**, **500 à TOULOUSE**, **150 à PERPIGNAN**, **100 à NIMES**, **100 à LILLE**, **140 à TOURS**, tandis que d'autres faisaient connaître au Ministre leur volonté de **RETRAIT DU PROJET** par des délégations de masse, des motions, des pétitions, etc.

LA JOURNÉE DU 15 SEPTEMBRE CONFIRME L'INTENSE MOBILISATION DU PERSONNEL ET DES CADRES DES P.T.T. POUR OBTENIR LE RETRAIT IMMÉDIAT ET DEFINITIF DU PROJET LONGUET DE PRIVATISATION DES P.T.T.

Dans plusieurs centaines de services, le personnel a décidé de répondre majoritairement à la proposition de grève de 24 heures lancée le 7 Septembre par la Fédération C.G.T. des P.T.T. : aux Télécoms, dans les bureaux de Poste, dans les services financiers (25 % à Paris), les centres de tri (40 % à Paris) et les services spéciaux.

Aux Télécoms de Paris :

D.O.T. NORD :

C.P.E. ANJOU	15,65 %	C.P.E. NORD	62,25 %
C.P.E. DIDEROT	84,95 %	C.P.E. TURIGO	86,23 %
C.P.E. GUTENBERG	42,48 %	C.P.E. VOLTAIRE	59,77 %
C.P.E. MONTMARTRE	59,44 %	C.P.E. PHILIPPE AUGUSTE	50,33 %
C.P.E. NAVARIN	68,40 %		

ACTEL SAINT LAZARE	36,48 %	C.R.T. BONNE NOUVELLE	72,00 %
ACTEL DIDEROT	48,61 %	C.R.T. PHILIPPE AUGUSTE	68,50 %
ACTEL LOUVRE	14,47 %	D.O.T. NORD	96,00 %
ACTEL MONTMARTRE	38,75 %	D.O.T. NAVARIN	52,00 %
ACTEL NAVARIN	41,50 %	IRET NAVARIN stagiaires	44,23 %
ACTEL NORD	33,00 %	" " formateurs	22,22 %
ACTEL NATION	30,35 %	C.C.L. NORD EST	88,94 %
ACTEL VOLTAIRE	46,00 %	C.C.L. NORD OUEST T. Lautrec	93,14 %
C.R.T. ANJOU	8,50 %	" " " Laborde	50,00 %

D.O.T. SUD :

C.P.E. AUTEUIL	62,00 %	ACTEL TROCADERO	18,18 %
C.P.E. CARNOT	38,46 %	ACTEL MONCEAU	25,75 %
C.P.E. CEVENNES	55,46 %	ACTEL ELYSEES	19,00 %
C.P.E. ELYSEES	59,55 %	ACTEL JEANNE D'ARC	5,90 %
C.P.E. MASSENA	28,88 %	ACTEL LUXEMBOURG	37,17 %
C.P.E. PASSY	51,42 %	ACTEL PLAISANCE	61,25 %
C.P.E. RASPAIL	66,66 %	ACTEL MONTPARNASSE	35,48 %
C.P.E. SEGUR	68,30 %	C.R.T. AUTEUIL	61,29 %
C.P.E. VAUGIRARD	13,46 %		

AUTRES DIRECTIONS :

BOURSE TELEGRAPHE	18,90 %	INTER MONSOURIS	45,00 %
CENTRAL TELEGRAPHE	12,90 %	PONCELET C.I.	42,90 %
A.C.C. PICPUS	73,12 %	BRUNE TELEX	19,60 %
C.C.E.M.	44,10 %	SAINT LAMBERT	30,48 %
T.R.N. ECHIQUIER	41,00 %		

**LE GOUVERNEMENT DOIT EN TENIR COMPTE
ET RETIRER SON PROJET.**

Cette mobilisation est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée en quelques jours, à la seule initiative de la C.G.T., et qu'elle a eu à affronter des manoeuvres diverses et convergentes pour tenter de la freiner. Du Ministère qui a fait circuler les bruits les plus divers, aux dirigeants des autres syndicats qui, après avoir refusé les propositions d'action unitaire de la C.G.T. ont tout fait pour combattre la grève, rien n'aura manqué !

Dans les derniers jours, les dirigeants C.F.D.T. sont allés jusqu'à se faire les propagandistes de la lettre rassurante de LONGUET tandis que ceux de F.O. ne cessaient de claironner contre toute évidence que le projet était retiré. Tous ont tenté de faire croire que l'action était sans objet alors que tout, aujourd'hui comme hier, prouve le contraire.

Mais la réalité s'impose ! Le Ministère a beau manipuler les chiffres comme jamais, la mobilisation de masse est en marche. C'est elle qui interdit à quiconque dans les P.T.T. d'approuver le projet, c'est elle qui fait que trois semaines après l'avoir rendu public, le gouvernement se retrouve isolé et contraint à des atermoiements.

**L'AMPLEUR DE LA JOURNÉE DU 15 SEPTEMBRE
APPELE À LA POURSUITE ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION.**

La C.G.T., dont les militants et militantes se sont dépensés sans compter, s'honneure d'avoir joué un rôle déterminant pour informer et mobiliser le personnel et les cadres et les rassembler dans l'action, et prendre toutes ses responsabilités pour que la lutte continue à se développer et contraine le gouvernement à retirer son texte.

Le Ministre qui ne peut ignorer le mouvement montant a décidé de recevoir toutes les organisations syndicales des P.T.T. du 22 au 25 Septembre. De tous les services, par toutes les formes d'action possibles doit s'exprimer une volonté unanime.

→ Ce texte ne se discute pas. Il ne s'amende pas.
LONGUET doit abandonner tout projet de privatisation des P.T.T.
Aucun syndicat ne doit déroger à cette proposition.

Dès le 16 Septembre, la C.G.T. appelle le personnel à se réunir dans chaque service et à décider des formes par lesquelles il exprimera cette exigence d'ici le 22 Septembre, afin que s'unissent et se rassemblent le plus grand nombre et que grandissent la force et l'ampleur de la riposte.

Elle appelle le personnel des P.T.T. à faire du 1er OCTOBRE une puissante journée d'action pour mettre LONGUET en échec et combattre la politique antisociale du pouvoir et du patronat avec les autres salariés des autres professions.

Pour le retrait du projet LONGUET

CGT

NOUVELLE ACTION LE MARDI 22 SEPTEMBRE

**RASSEMBLEMENT de 11 h. 30 à 13 h. 30
au MINISTERE DES P.T.T.**

La journée du 15 SEPTEMBRE s'est affirmée comme une étape dans une mobilisation en plein développement aux P.T.T.

Sa préparation et son déroulement ont démontré la volonté très massive du personnel et des cadres d'obtenir le retrait du projet LONGUET.

Depuis, les nombreuses réunions organisées dans les services par la C.G.T. témoignent de la détermination du personnel à poursuivre l'action jusqu'à ce que le projet LONGUET soit abandonné.

L'avis rendu par la C.N.C.L. le 16 Septembre confirme que, malgré les allégations des dirigeants F.O. et C.F.D.T., le gouvernement a bien l'intention d'aller jusqu'au bout de sa volonté de privatisation des P.T.T. et d'exclusion du personnel du statut des fonctionnaires, si les luttes ne le contraignent pas au recul.

Le Ministre des P.T.T. a décidé de recevoir séparément les organisations syndicales à partir du 22 Septembre. La C.G.T. sera reçue le 25 SEPTEMBRE.

LA C.G.T. S'ENGAGE A RESPECTER LA VOLONTE DU PERSONNEL ET A TOUT FAIRE POUR OBTENIR LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DU PROJET SANS DISCUSSION NI NEGOCIATION DU TEXTE DE LONGUET. ELLE SOUHAITE QUE TOUTES LES FEDERATIONS SYNDICALES AIENT LA MEME ATTITUDE.

La C.G.T. propose au personnel et aux cadres des P.T.T. de faire du **22 SEPTEMBRE**, premier jour de rencontre du Ministre et des syndicats,

**UNE NOUVELLE ET PUISSANTE JOURNÉE D'ACTION POUR OBTENIR
L'ABANDON DU PROJET.**

Elle renouvelle aux autres syndicats ses propositions de convergences unitaires sur cette action.

DE TOUS LES SERVICES, SOUS TOUTES LES FORMES, DOIT S'EXPRIMER L'EXIGENCE MASSIVE DU PERSONNEL ET DES CADRES.

DES DIZAINES DE MILLIERS DE SIGNATURES, DE PETITIONS, DE VOTES, DES MILLIERS DE MOTIONS, DE DELEGATIONS DE MASSE, DE MANIFESTATIONS ET DE GREVES DOIVENT CONTRAINdre LE GOUVERNEMENT AU RECOL ET INTERDIRE TOUT COMPROMIS SUR UN TEXTE QUI N'EST NI A AMENDER NI A NEGOCIER MAIS A REJETER.

Uni, rassemblé dans l'action sur cet objectif clair, le personnel peut battre LONGUET. Il peut sauver le service public, préserver son statut. L'union fait la force, le personnel est uni, il gagnera.

- Déclaration de la Commission Exécutive Nationale de la C.G.T. - P.T.T. -

Montreuil, le 17 Septembre 1987

**POUR L'ABANDON DEFINITIF
DU PROJET LONGUET**

**→ AGIR ENCORE
PLUS FORT**

LE 22 SEPTEMBRE,

dans tout le pays, à l'appel de la C.G.T., le personnel des P.T.T. a, une nouvelle fois, manifesté sa volonté de contraindre Longuet à retirer son projet de privatisation des P.T.T.

Partout, des motions, des pétitions, des télégrammes, des prises de parole

A PARIS



► **près de 6.000 signatures sur des pétitions exigeant le retrait du projet Longuet, sans amendement, ni négociations.**

► **Rassemblement au Ministère des P.T.T. de 300 collègues, des délégations représentant les personnels des Centres et services.**

Citons notamment : PACIM, BONNE-NOUVELLE, PARIS BOURSE, NORD, D.T.I.F., NAVARIN, DIDEROT, PHILIPPE AUGUSTE, C.C.L. N.E., TURBIGO, CEVENNES, SEGUR, RASPAIL, A.C.C. PICPUS, VAUGIRARD, BEAUJON T.R.N., T.R.N. ST AMAND, B.T.I.

► **Occupation de la Place Denfert-Rochereau afin :**

- de sensibiliser les usagers des P.T.T. sur les dangers de la privatisation,
- de percer le mur du silence et la désinformation des médias.

Ainsi, le personnel a répondu comme il convenait aux manœuvres des autres organisations syndicales qui ont préféré avancer au 21 leurs audiences avec le Ministre, plutôt que de participer à la mobilisation du personnel.

D'après ces organisations, le Ministre prendrait l'engagement de ne déposer aucun projet de loi sur le bureau de l'Assemblée Nationale avant les présidentielles, ce qui est un premier recul imposé par la lutte puisque la loi Léotard prévoyait que la loi de privatisation devait être votée avant le 31.12.87.

Par contre, les thèmes sur lesquels le Ministre continuerait la discussion confirment toutes ses intentions. Le Ministre maintient sa volonté de parvenir d'une façon ou d'une autre à la privatisation et à la casse du statut.

La C.G.T. regrette que les autres fédérations syndicales nationales aient choisi le terrrain de la conciliation avec le Ministre plutôt que celui de l'action avec le personnel.



— IL FAUT AGIR : —

En effet, il ne suffit plus d'exprimer verbalement son opposition au projet de loi Longuet. Il faut agir concrètement pour cela.

Dès qu'a été connu le projet de loi, la C.G.T. a immédiatement organisé et développé l'action, notamment les 15/09 et 22/09.

Aussi les Fédérations Nationales C.F.D.T. et F.O. doivent se prononcer nettement et clairement ! Oui ou non vont-elles décider de l'action indispensable pour battre Longuet ?

L'heure est grave, ce qu'il faut, c'est l'union dans l'action pour obtenir l'abandon définitif du projet Longuet. C'est le moyen le plus efficace pour gagner. C'est le souhait exprimé par la quasi totalité des personnels.

Mais il faut faire vite. Le temps presse.

La C.G.T., qui sera reçue par le Ministre le 25 SEPTEMBRE, renouvelle son engagement clair de ne participer à aucune discussion ou négociation sur un projet de privatisation des P.T.T.

La mobilisation exceptionnelle du personnel et des cadres des P.T.T., réalisée à son initiative, a contraint Longuet à prendre ses distances avec son projet.

Elle doit maintenant le contraindre à l'abandonner définitivement.

S A N S A T T E N D R E



**Partout, dans tous les Centres et Services, REUNISONS-NOUS,
DISCUTONS ET DECIDONS DEMOCRATIQUEMENT, DANS L'UNITE D'ACTION LA PLUS LARGE
DE LA POURSUITE DE L'ACTION.**

C'EST LE MEILLEUR MOYEN POUR IMPOSER :

- = **L'ABANDON DEFINITIF DU PROJET LONGUET ET TOUTE TENTATIVE DE PRIVATISATION,**
- = **L'ACTION DE GREVE NATIONALE COORDONNEE DE TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES COMME LE PROPOSE LA C.G.T.**

Quoiqu'il arrive, la C.G.T. continuera d'assumer toutes ses responsabilités.

Paris, le 23 Septembre 1987

J'ADHÈRE A LA C.G.T.



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la FÉDÉRATION NATIONALE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS C.G.T.

M.
Mme
Mlle

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE (1) n° et nom de rue _____

COMPLÉMENT _____

CODE POSTAL ET LOCALITÉ _____

GRADE _____

BUREAU CENTRE OU SERVICE _____

CATÉGORIE Service général Distribution-Acheminement Technique U.F.C.
(Mettre une croix dans la case correspondante)

N° SÉCURITÉ SOCIALE _____

ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION _____ Si vous êtes RETRAITÉ(E), portez une croix ici

A , le Signature : DATE DE NAISSANCE _____ jour _____ mois _____ années _____

**Codifications
Syndicat**

DEPal _____

BUREAU _____

GRADE _____

(1) Adresse où vous désirez recevoir le journal fédéral servi gratuitement aux adhérents.
Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (PAC) : oui non

↳ Pour le retrait définitif
du projet LONGUET

CGT

↳ Pour les revendications

AMPLIFIONS L'ACTION

LE 1er OCTOBRE

L'entrevue entre la C.G.T. et le Ministre des P.T.T. le 25 Septembre a duré un quart d'heure.

La C.G.T. a, une nouvelle fois, renouvelé l'exigence massive du personnel d'un engagement public du Ministre pour retirer définitivement tout projet de privatisation des P.T.T.

- * Le Ministre repousse à plus tard le dépôt du projet de loi sur la concurrence.
C'est un premier succès de l'action, puisque la loi Léotard prévoyait que la loi de privatisation devait être votée avant le 31/12/87.
- * Il maintient sa volonté d'aboutir à un processus législatif pour privatiser les P.T.T. et exclure le personnel du statut des fonctionnaires, et souhaite développer le débat avec les syndicats pour y parvenir.

La position de la C.G.T. est claire :

**QUELLE QUE SOIT LA FORME DU DEBAT, JAMAIS LA C.G.T. NE NEGOCIERA LA CASSE
DU SERVICE PUBLIC ET DU STATUT DU PERSONNEL !**

La C.G.T. mettra tout en oeuvre pour la riposte de masse unie du personnel comme elle n'a cessé de le faire depuis qu'elle connaît l'existence de l'avant-projet, le 25 Août.

- 200.000 signatures de pétitions et votes du personnel collectées en quelques jours,
- l'appel public de 2.000 cadres des P.T.T.,
- les multiples actions réalisées tous les jours dans les services,
- l'ampleur des journées d'action nationales des **15 et 22 Septembre** réalisées à l'initiative de la C.G.T.

↳ tout cela témoigne du soutien quasi unanime du personnel et des cadres aux propositions de la C.G.T.

Telle ne semble pas être, par contre, la position des autres Fédérations syndicales des P.T.T. :

- bien que s'étant exprimées pour le retrait du projet, les Fédérations F.O. et C.F.D.T. des P.T.T. ont constamment refusé toutes les propositions d'action unitaire que leur a fait la C.G.T., elles ont tout mis en oeuvre pour combattre les actions des 15 et 22 Septembre,
- elles prétendent qu'il n'y a pas de danger immédiat alors que tout démontre le contraire : le Ministre retarde son projet mais n'y renonce pas,

- elles s'apprêtent à négocier avec lui au lieu de combattre ses objectifs comme le démontre la lamentable manoeuvre à laquelle elles se sont livrées pour être reçues en catimini le 21 Septembre par Monsieur Longuet,
- elles laissent le Ministre déclarer sans le démentir : "les syndicats réformistes sont peut-être hostiles à ma réforme mais ils partagent mon analyse", ce qui démontre à la fois la timidité de leur condamnation du projet et leur accord de fond avec les objectifs du Ministre,
- la Fédération C.F.D.T. P.T.T. va jusqu'à créer de toutes pièces de prétendues coordinations, dans le but, tout à la fois, de lui éviter d'avoir à répondre à l'exigence d'unité d'action du personnel et de jouer les boute-feux pour des actions minoritaires destinées à enrayer la mobilisation de masse.



**Loin des manoeuvres de division et de démobilisation,
le personnel est uni pour défendre son Statut, le Service Public.**



**LONGUET VEUT NOUS FAIRE NEGOCIER LES REVENDICATIONS DES MULTINATIONALES !
IMPOSONS LUI DE NEGOCIER LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL.**

- La pression de masse l'a déjà contraint à retarder le dépôt de son projet de loi.
- Il faut maintenant le contraindre à y renoncer tout à fait.
- Il faut le contraindre à répondre aux revendications :

- * pour le Pouvoir d'achat,
- * pour la protection sociale,
- * pour la défense du Statut,
- * pour les libertés,
- * pour le Service Public.

**Tous et toutes unis aux PTT
avec les salariés des autres professions
LE 1er OCTOBRE**



**dans l'action, dans les grèves,
dans les manifestations**

LE 1er OCTOBRE 1987

**L'UNION REGIONALE C.G.T. - P.T.T. ILE-DE-FRANCE
APPELLE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DES P.T.T. A UN :**

**RASSEMBLEMENT A 12 heures 30
AU MINISTÈRE DES P.T.T.**

POUR REJOINDRE ENSUITE, EN CORTEGE, LA

**MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE
DE DENFERT-ROCHEREAU A LA GARE DE L'EST.**

P.S. : Un préavis national de grève a été déposé.

Montreuil, le 25/09/87

**POUR L'ABANDON DEFINITIF
DU PROJET LONGUET**

CGT

LE 1er OCTOBRE

**ACTION NATIONALE
AUX P.T.T.**

**CHAQUE
GREVISTE
COMPTERA**

Le projet Longuet par sa teneur et ses conséquences a **une dimension nationale**. Il s'attaque aux personnels tant des POSTES que des TELECOMMUNICATIONS. Il liquide le STATUT et le SERVICE PUBLIC.

C'est maintenant que cela se passe ! Longuet l'a confirmé à la délégation le 25/09. La nouvelle offensive de l'Administration visant à rassurer les personnels, à démobiliser ne doit pas faire illusion. Les dangers demeurent.

L'ampleur et la gravité de l'attaque situent le niveau de la riposte.

Pour l'abandon définitif du projet et de toute tentative de privatisation, il faut UN GRAND MOUVEMENT NATIONAL. C'EST CELA QUI PERMETTRA DE GAGNER.

Rien n'est plus urgent et nécessaire aujourd'hui.

C'est ce que souhaite la C.G.T. qui, par deux fois, a contacté et proposé une telle action aux Fédérations Nationales C.F.D.T. et F.O.

Devant leur refus, la C.G.T. a organisé les actions nationales des 15/09 et 22/09, a appelé sans attendre à la poursuite et à l'élargissement de l'action.

**A C T I O N N A T I O N A L E
POUR L'ABANDON DEFINITIF DU PROJET LONGUET.**

Cette exigence des personnels, votée massivement dans toutes les Assemblées Générales, signée sur des dizaines de pétitions ... doit grandir jusqu'à devenir irrésistible. La C.G.T. agit pour qu'il en soit ainsi.

C'est une question d'efficacité.

C'est aussi une question de bon sens. L'union fait la force. Plus nombreux, nous sommes plus forts.

- ▷ Quel impact aurait une grève nationale convergente de toutes les organisations syndicales, comme le propose la C.G.T. Cela débloquerait la situation aux P.T.T. !
- ▷ Quel encouragement pour toutes celles, tous ceux qui sont d'ores et déjà acquis à la nécessité de l'action, qui agissent déjà à Paris Télécoms !
- ▷ Quel espoir pour toutes celles et tous ceux qui hésitent encore à agir mais qui savent bien qu'aujourd'hui chacune et chacun d'entre nous est à la croisée des chemins !

Les actions nationales du 15/09, du 22/09 à l'appel de la C.G.T. ont contraint Longuet au recul. Il repousse à plus tard le dépôt du projet de loi sur la concurrence.

Longuet doit maintenant abandonner définitivement son projet de privatisation. C'EST POSSIBLE PAR L'ACTION.

POUR UNE NOUVELLE ACTION NATIONALE

LE 1er OCTOBRE

C'est ce que propose la C.G.T. assumant ainsi ses responsabilités ; car ce qui compte c'est ce que l'on fait.

La C.G.T. regrette l'attitude des autres organisations syndicales qui n'appellent toujours pas à une action nationale et **propose aux personnels de décider nombreuses et nombreux de leur participation A L'ACTION NATIONALE DE GREVE ET DE MANIFESTATION DU 1er OCTOBRE 1987.**

C'est au personnel d'intervenir, de prendre parti pour construire le mouvement de grande ampleur nécessaire pour mettre Longuet en échec. **Notre avenir en dépend.**

Aujourd'hui, ce qui est important, C'EST D'AGIR POUR L'ABANDON DEFINITIF DU PROJET LONGUET CONTRE TOUTE TENTATIVE DE PRIVATISATION.

L'heure est grave et le temps presse. **LE 1er OCTOBRE, chaque gréviste comptera.**

→ TOUTES ET TOUS DANS L'UNITE LA PLUS LARGE ←
← FAITES GREVE

un préavis national de 24 heures a été déposé par la Fédération C.G.T.

← RASSEMBLEZ-VOUS A 12 H.30

AU MINISTÈRE DES P.T.T. - 20, avenue de Ségur - PARIS (7ème)

← MANIFESTEZ AVEC LES SALARIES des AUTRES PROFESSIONS
de DENFERT-ROCHEREAU à LA GARE DE L'EST.

← SYNDIQUEZ-VOUS A LA CGT

Paris, le 28/09/87



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la FÉDÉRATION NATIONALE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS C.G.T.

NOM	M. Mme Mlle							
PRÉNOM								
ADRESSE (1) n° et nom de rue								
COMPLÉMENT								
CODE POSTAL ET LOCALITÉ								
BUREAU CENTRE OU SERVICE				GRADE				
CATÉGORIE	Service général	<input type="checkbox"/>	Distribution-Acheminement	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>	U.F.C.	<input type="checkbox"/>
(Mettre une croix dans la case correspondante)								
N° SÉCURITÉ SOCIALE								
ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION		Si vous êtes RETRAITÉ(E), portez une croix ici <input type="checkbox"/>						
A	, le	Signature :	DATE DE NAISSANCE	jour	mois	année		

(1) Adresse où vous désirez recevoir le journal fédéral servi gratuitement aux adhérents.
Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (PAC) : oui non

Codifications Syndicat
DEPaI

BUREAU

--	--	--	--	--

GRADE

--	--	--	--	--

APRES LE 15 ET LE 22 SEPTEMBRE
APRES LE 1er OCTOBRE

CGT

TOUS ET TOUTES UNIS
DANS L'ACTION

LE 15 OCTOBRE

- Depuis 1 mois, le personnel des P.T.T. est engagé dans l'une des plus importantes batailles qu'il ait eue à livrer.
- Depuis 1 mois, **3 actions nationales à l'initiative de la C.G.T.** (15 et 22 Septembre et 1er Octobre), 200.000 pétitions, 2.000 signatures de cadres sur un appel public de l'U.F.C.-C.G.T., des centaines de réunions, des milliers de motions, délégations de masse, etc. ont témoigné de l'ampleur de la mobilisation du personnel et des cadres.
- Depuis 1 mois, le personnel est uni sur une exigence : **le projet LONGUET n'est ni amendable, ni négociable, il doit être retiré !**

**LE 1er OCTOBRE VIENT DE CONSTITUER UNE NOUVELLE ET IMPORTANTE ETAPÉ
DE CETTE MOBILISATION. IL FAUT LE POURSUIVRE ET L'AMPLIFIER.**

LA MOBILISATION A DEJA CONTRAINT LONGUET A UN PREMIER RECOL. Mais il ne renonce pas à privatiser les P.T.T. et exclure le personnel du Statut des Fonctionnaires.

LONGUET veut engager des discussions avec les syndicats sur les thèmes de son projet de loi !

LA MOBILISATION UNIE DU PERSONNEL PEUT ET DOIT DEJOUER LA MANOEUVRE !

- Aucun syndicat ne doit se prêter au jeu de LONGUET et accepter de discuter sur le terrain qu'il a choisi ;
- Aucun syndicat ne doit accepter de se situer dans le cadre d'un pseudo "plan social" qui entérinerait de fait la casse du Statut des P.T.T. et de celui du personnel (sécurité de l'emploi, régime spécial de Sécurité Sociale et retraite, droits à la carrière, aux congés, aux mutations, droits syndicaux).

**LA MOBILISATION UNIE DOIT CONTRAINdre LONGUET A NEGOCIER
SUR LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL, PAS SUR CELLES DES MULTINATIONALES !**

Les revendications sont pressantes, elles exigent réponse immédiate. Elles peuvent et doivent être satisfaites dans le cadre du Statut des Fonctionnaires et en revitalisant le Service Public.

Il faut :

- améliorer le pouvoir d'achat des traitements et pensions, rattraper les pertes subies et indexer mois par mois les salaires sur l'évolution des prix ;
- défendre et améliorer la protection sociale, annuler le plan SEGUIN, développer la Sécurité Sociale ;
- créer des emplois de titulaires pour combattre le chômage et améliorer le service public ;

- procéder à des réformes catégorielles pour obtenir des reclassements indiciaires, accélérer l'avancement et les promotions ;
- respecter et élargir les libertés, le droit de s'exprimer et de se défendre notamment par l'action syndicale.

DES LE 2 OCTOBRE :

LA C.G.T. APPELLE LE PERSONNEL A SE REUNIR DANS LES SERVICES

- à discuter de la poursuite de l'action pour contraindre LONGUET à abandonner son projet ;
- à discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir ;
- à décider démocratiquement des formes de participation du personnel des P.T.T. à L'ACTION DU 15 OCTOBRE :

6 FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES ONT LANCE UN MOT D'ORDRE DE GREVE POUR LE 15 OCTOBRE. POUR LA PREMIERE FOIS, DEPUIS LE 25 AOUT, EXISTE DONC ENFIN LA POSSIBILITE DE VOIR LES FEDERATIONS F.O. ET C.F.D.T. DES P.T.T. APPELER LE PERSONNEL A L'ACTION.

LA C.G.T., QUI DEPUIS UN MOIS, MET TOUT EN OEUVRE POUR QUE SE REALISE L'UNITE LA PLUS LARGE DU PERSONNEL, DANS L'ACTION,

APPELLE A FAIRE DU 15 OCTOBRE UNE PUISSANTE JOURNEE D'ACTIONS, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS DU PERSONNEL DES P.T.T.

POUR :

- **LE RETRAIT DEFINITIF DE TOUT PROJET DE PRIVATISATION**
- **LE REFUS DE SE SITUER DANS LE CADRE DES OBJECTIFS FIXES PAR LONGUET**
- **L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL**

La C.G.T. souhaite que les autres Fédérations syndicales aient une position identique. La mobilisation du personnel est la garantie pour qu'aucune manœuvre gouvernementale ne puisse aboutir :

TOUS ET TOUTES UNIS POUR L'ABANDON DU PROJET LONGUET,

TOUS ET TOUTES UNIS POUR LES REVENDICATIONS,

TOUS ET TOUTES UNIS DANS L'ACTION

LE 15 OCTOBRE

Montreuil, le 1er Octobre 1987

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e), déclare adhérer à la FÉDÉRATION NATIONALE DES POSTES ET TÉLECOMMUNICATIONS C.G.T.

NOM	M. Mme Mlle														
PRÉNOM															
ADRESSE (1) n° et nom de rue															
COMPLÉMENT															
CODE POSTAL ET LOCALITÉ															
BUREAU CENTRE OU SERVICE		GRADE													
CATÉGORIE		Service général <input type="checkbox"/>		Distribution-Acheminement <input type="checkbox"/>		Technique <input type="checkbox"/>		U.F.C <input type="checkbox"/>							
		(Mettre une croix dans la case correspondante)													
N° SÉCURITÉ SOCIALE															
ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION		Si vous êtes RETRAITÉ(E), portez une croix ici													
A , le		Signature :		DATE DE NAISSANCE		jour	mois	année							

Codifications Syndicat

DEPal

BUREAU

GRADE

UNION REGIONALE Cgt DES P.T.T. ILE-DE-FRANCE

Tour Onyx
10, rue Vandrezanne
75644 Paris Cedex 13
Tél. : 45.80.55.71
Télécopie : 45.89.33.96
Télex : 260600F
C.C.P. : Paris 1883-87 Z

FEDERATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
DES P.T.T. - C.G.T.

LA C.G.T. S'ADRESSE A CHACUNE, CHACUN DE VOUS.

ELLE SOUHAITE QUE VOUS PRENIEZ LE TEMPS DE LIRE CE TRACT
ET Y REFLECHISSEZ

Vous vous êtes rassemblés très nombreux dans les réunions de personnel ; vous avez voté des motions, signé des pétitions, participé à des délégations de masse dans vos services ; vous avez fait grève et êtes venus à près de 10.000 au Ministère des PTT le 15 SEPTEMBRE, le 1er OCTOBRE bon nombre d'entre vous étaient encore dans la lutte, à l'appel de la C.G.T.

Vous êtes déjà plus de 50.000 issus de tous les services des P.T.T. d'Ile-de-France à vous être exprimés sous des formes diverses contre le projet de loi LONGUET. C'est une grande force que vous représentez, mais il faut être encore plus nombreux pour exiger le retrait définitif de ce très dangereux projet.

La C.G.T., qui s'honore d'avoir beaucoup oeuvré pour parvenir à cette mobilisation exceptionnelle, se propose d'examiner avec vous la situation où nous sommes parvenus aujourd'hui.

LES PROMESSES, CA NE SUFFIT PAS !

En juin 86, M. CHIRAC donnait des assurances à A. BERGERON de F.O. : "le gouvernement ne toucherait pas aux P.T.T.". Ce qui n'empêchait nullement M. LONGUET (Ministre dans le gouvernement CHIRAC) de prendre, avec l'accord du gouvernement, - et sans que le Président de la République ne s'en émeuve - des décisions et décrets de privatisation de certains services P.T.T.

Mais encore, M. LONGUET préparait, en catimini, une loi de privatisation totale des P.T.T. ; il en remettait le projet pour avis à la C.N.C.L. en plein mois d'août 1987.

C'est la C.G.T. qui "mettait les pieds dans le plat" et rendait public ce que le Ministre ne voulait pas sans aucun doute ; il espérait moins de publicité pour porter son mauvais coup et faire passer, comme le prévoit la loi LEOTARD sur la concurrence, son projet avant le 31 décembre 1987 à l'Assemblée nationale.

C'était compter sans la détermination de la C.G.T., sans ses efforts unitaires répétés en direction de F.O. et de la C.F.D.T., sans l'action immédiate des agents des P.T.T., à l'initiative C.G.T., qui, en définitive, ont conduit au refus également exprimé par les Fédérations C.F.D.T. et F.O.

M. LONGUET reculait sous la pression (les 200.000 signatures, la grève du 15/9, les actions multiformes du 22/9 à l'initiative de la C.G.T. y étaient pour quelque chose).

 ***Mais, si M. LONGUET a été contraint à une marche en arrière, il n'a pas encore capitulé. Il n'a pas promis de retirer définitivement sa loi. Il espère l'aménager et avec l'accord des Syndicats.***

La C.G.T. l'a dit dès le départ à M. LONGUET et dans toutes les réunions de personnel : elle ne négociera pas la privatisation des P.T.T., ni la sortie du statut de la Fonction publique de son personnel. La C.G.T. ne le négociera jamais, ni maintenant, ni dans la perspective de l'acte unique européen de 1992.

LE DANGEREUX MIROIR AUX ALOUETTES DE L'EUROPE !

"A l'horizon 1992, avec le marché unique européen, c'est un espace de liberté nouveau qui déferlera sur notre pays et en Europe. Tout le monde sera riche et heureux" : voilà le couplet maintes fois entonné par nos gouvernants et politiciens. Mais le refrain est moins rose.

Car, c'est bien au nom de l'Europe que l'on a sacrifié le charbon (on est obligé d'en importer, y compris d'Afrique du Sud), on a sacrifié le textile (l'Extrême-Orient nous inonde de ses fabrications), on a sacrifié la Sidérurgie, l'Industrie électronique ... et cela s'est traduit par des centaines de milliers de suppressions d'emplois et 3 millions de chômeurs en France. Dans le même temps, on a exalté les exemples de flexibilité, de précarité, les petits boulots qui existent dans d'autres pays européens où la protection sociale est insuffisante ou inexistante.

Non cette Europe, qui se construit, n'est pas celle où les travailleurs auront davantage le droit à la parole. C'est l'Europe du fric, des capitalistes, des multinationales, une Europe qui ne s'accorde d'aucune protection et garantie sociale pour les salariés. C'est pourquoi le Code du Travail, les garanties collectives, le Statut des Fonctionnaires, dont celui des P.T.T., sont tant attaqués depuis quelques années en FRANCE. Plus on se rapproche de 1992 et plus il faut faire sauter tout cela.

Et la privatisation des P.T.T. en FRANCE ne peut se faire sans la mise hors statut de son personnel, ce qui explique l'acharnement du pouvoir à faire voter une loi de privatisation, l'adoption d'une telle loi lui étant indispensable pour supprimer le Statut des fonctionnaires aux agents des P.T.T.

Toutes les organisations syndicales savent cela. Le livre vert de la C.E.E. a été porté à leur connaissance, le passage concernant les P.T.T. est sans équivoque. C'est pourquoi la C.G.T. dit : **le projet LONGUET n'est ni négociable, ni amendable.**

FERMETE, FRONT UNI DE TOUS LES SYNDICATS DES P.T.T. POUR REFUSER CE DECLIN.

Les performances des P.T.T. françaises ne sont plus à démontrer et nous pouvons encore les améliorer. Ce n'est pas le statut du personnel qui a généré nos prouesses technologiques et techniques dont bénéficie la population de notre pays quel que soit son lieu géographique, cette situation nous est enviée par bien des pays.

Alors, pourquoi faudrait-il accepter de casser le service public P.T.T. ? Pourquoi faudrait-il priver près de 500.000 hommes et femmes de la garantie de leur emploi et les livrer à la flexibilité, la précarité, avec son cortège d'incertitudes pour l'avenir d'eux-mêmes et leurs familles ?

IL FAUT SE DRESSER ET DIRE NON.

IL FAUT QUE LES AUTRES FEDERATIONS F.O. ET C.F.D.T. EXIGENT, COMME LA C.G.T., LE RETRAIT DEFINITIF DU PROJET DE LOI LONGUET.

- LE 15 OCTOBRE, toutes les Fédérations des P.T.T. appellent le personnel à agir. La C.G.T. s'en félicite, elle qui a été seule à le faire les 15 et 22 SEPTEMBRE et le 1er OCTOBRE.
- LE 15 OCTOBRE, il faut que ce soit sur ce mot d'ordre convergent "RETRAIT DEFINITIF DU PROJET et pour exiger l'ouverture de négociations sur les revendications du personnel" que F.O. et C.F.D.T. appellent comme le fait la C.G.T.

Oui, F.O. et C.F.D.T., comme la C.G.T. doivent répondre à ce que le personnel dans sa masse ne cesse de réclamer.

Cher(e) Collègue, **tous unis**, nous pouvons gagner le retrait définitif de la loi de privatisation des P.T.T., nous pouvons garder notre Statut de Fonctionnaire et voir satisfaites de nombreuses revendications.

LE 15 OCTOBRE :

La C.G.T. vous appelle à vous réunir dans vos services et décider démocratiquement de votre participation à la lutte ; la C.G.T. vous propose la GREVE.

La C.G.T. vous invite une nouvelle fois à vous RASSEMBLER au MINISTERE DES P.T.T. à 12 h. 30 pour nous rendre ensuite en manifestation au PALAIS ROYAL.

UN MINISTRE BATTU

LE CONSEIL SUPERIEUR DES PTT S'EST REUNI LE 20 OCTOBRE 1987 :

La C.G.T. a mis en évidence la profonde signification de la lutte menée par le personnel contre le projet de loi de privatisation du Service Public et de liquidation du statut .

L'action engagée, dès le 25 Août, grâce aux initiatives de la C.G.T., qui a connu des temps forts les 15 et 22 Septembre, puis le 1er Octobre, a aboutit à la grève du 15 Octobre qui a revêtu une ampleur exceptionnelle .

Durant toute cette période, l'union et l'action du personnel se sont exprimées avec toujours plus de force pour exiger le retrait du projet Longuet et l'ouverture de négociations sur les revendications .

Le ministre a du reconnaître la puissance de la grève du 15 Octobre : " c'est un signal d'alarme " a-t-il dit , " j'en tiens compte, mon intention n'était pas de faire voter un projet de loi " a-t-il ajouté .

Ces propos le démontrent, le ministre est battu .

La C.G.T. a dénoncé le projet de budget 1988, qui est un budget de régression pour le personnel et le Service Public .

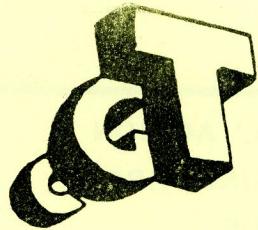
La C.F.D.T. a déclaré que si M. Longuet abandonnait son projet, elle était prête à discuter; elle n'a pas précisé sur quelles questions .

La fédération F.O. n'a pas siégé . Son absence lui permettant ainsi de ne pas avoir à condamner devant le Conseil Supérieur le projet de M. Longuet et le budget 1988 .

Le personnel des PTT vient de remporter une grande victoire . Par le renforcement de son unité et la poursuite de son action, il imposera de nouveaux et définitifs reculs au gouvernement, il obtiendra la satisfaction de ses revendications .

Montreuil, le 20 Octobre 1987 .

LE MINISTRE BATTU !



UN
SUCCÈS
DE
PORTÉE
CONSIDÉRABLE

Au mois d'août 1987, "MESSAGES", la revue du ministère des P.T.T écrit : "le ministre Gérard LONGUET a fait préparer un projet de loi... Le texte définitif doit être présenté au Parlement cet automne".

Le 20 octobre 1987, le Conseil supérieur des P.T.T. est réuni, Mr LONGUET tient ces propos :

"Je reconnais l'importance de la grève du 15 octobre... c'est un signal d'alarme. Il faut savoir tirer les enseignements d'une telle situation. J'en tiens compte... Mon intention n'était pas de faire voter un projet de loi".

Le ministre des P.T.T. reconnaît ainsi l'échec qu'il vient d'essuyer ! C'est un événement d'une portée et d'une signification exceptionnelles.

Le projet de loi LONGUET, ne l'oublions pas, enclenchaît un processus conduisant à la disparition totale du service public, à la privatisation de ses activités essentielles, à l'exclusion du personnel du statut des fonctionnaires. C'est-à-dire : la perte de la sécurité de l'emploi, des milliers de licenciements en perspective, la remise en cause des garanties en matière de rémunérations, déroulement de carrière, avancement, retraite, régime maladie, etc.

LA
FORCE
DE
L' UNION
DANS
L' ACTION

Le catastrophique projet de loi de Mr LONGUET est en panne. C'est le résultat de la riposte de masse du personnel !

Elle a pu se réaliser et s'exprimer grâce aux initiatives prises par la C.G.T. Le 25 août, dès que fut connu le texte du projet de loi, la C.G.T. a immédiatement pris les dispositions permettant l'information, la mobilisation puis l'action du personnel.

C'est ce qui a permis de créer les conditions d'une irrésistible montée en puissance marquée par les journées de grèves, de manifestations et d'actions diverses des 15 et 22 septembre, du 1er octobre, pour aboutir à la grève record du 15 octobre.

C'est la profession dans son ensemble qui s'est dressée contre l'offensive du gouvernement.

Plus de 200.000 signatures recueillies au bas d'une pétition lancée par la C.G.T. et exigeant le retrait du projet de loi qui n'est ni négociable ni amendable !

Près de 3.000 cadres signent un appel public de l'Union Fédérale des Cadres C.G.T. !

Près de 220.000 grévistes dans la lutte le 15 octobre !

La participation oscille entre 60 et 95% dans la quasi-totalité des grands services de la Poste et des Télécommunications.

On a recensé de très nombreux grévistes dans la plupart des moyens et petits services qui sont la grande majorité dans les P.T.T.

C'est donc une véritable lame de fond qui a balayé le projet de loi de privatisation du service public et de liquidation du statut du personnel.

./.

**L' ACTION
UNITAIRE
DE
LA
C. G. T.**

Pour mettre en échec le projet de loi il fallait rassembler dans l'action la masse du personnel. Cet objectif a toujours été celui de la C.G.T. Dès le 25 août elle a pris toutes les initiatives pour permettre l'unité du personnel sur la revendication du retrait du projet de loi et tout mis en oeuvre pour que tous les syndicats appellent à l'action commune. C'est ainsi que la C.G.T. a proposé un appel convergent pour le 15 septembre, jour où la C.N.C.L. allait donner son avis sur le projet LONGUET

Les dirigeants C.F.D.T. et F.O. ont refusé, prenant ainsi le risque de faire le jeu du ministre qui se félicitait déjà, prématurément, de "l'isolement de la C.G.T."

Le 15 septembre a été l'élément déterminant de la mobilisation du personnel et de son engagement dans l'action, témoignant qu'au delà des manœuvres des dirigeants des autres syndicats le personnel était uni dans sa volonté de battre LONGUET.

Lorsque les dirigeants C.F.D.T. et F.O. se sont enfin décidés à appeler à l'action pour le 15 octobre, la C.G.T. a continué à mettre tout en oeuvre pour donner encore plus d'ampleur et de puissance au rassemblement et à l'action du personnel. Celà sur des objectifs clairs: le retrait du projet LONGUET et l'ouverture de négociations sur les revendications.

C'est ainsi qu'a été modifié le rapport des forces qui a contraint le gouvernement à reculer.

**IL
FAUT
QUE LE
PERSONNEL
RESTE UNI
ET MOBILISE**

Il est évident que le gouvernement n'a pas abandonné ses objectifs visant à porter atteinte, à détruire les garanties collectives et les acquis sociaux acquis par la lutte.

Cependant, après l'échec infligé au projet LONGUET le personnel est plus fort pour défendre son statut et ses revendications et imposer d'autres reculs au gouvernement.

**. DEVELOPPER LE SERVICE PUBLIC . . .
. REVALORISER LA PROFESSION . . .**

... sur ces deux thèmes la C.G.T. prend toutes les dispositions, formule toutes les propositions permettant le plus large rassemblement du personnel pour et dans l'action revindicative.

Montreuil le 23 octobre 1987

BULLETIN D'ADHÉSION Je souhaite adhérer à la FÉDÉRATION NATIONALE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS C.G.T. Case 545, 93515 Montreuil CEDEX		Codifications Syndicat DEPal																							
<table border="1"><tr><td>ADRESSE (1) (N° de rue)</td><td>TO Nom Prénom</td></tr><tr><td>COMPLÉMENT</td><td></td></tr><tr><td>CODE POSTAL ET LOCALITÉ</td><td></td></tr><tr><td>BUREAU, CENTRE OU SERVICE</td><td>GRADE</td></tr><tr><td>CATEGORY</td><td><input type="checkbox"/> Service général <input type="checkbox"/> Distribution Administration <input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> UPC</td></tr><tr><td colspan="2">N° SÉCURITÉ SOCIALE</td></tr><tr><td colspan="2">ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION</td></tr><tr><td colspan="2">A : 10 :</td></tr><tr><td colspan="2">Signature : _____ DATE DE MISE EN PLACE : <input type="checkbox"/> Jan <input type="checkbox"/> Feb <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Avril</td></tr><tr><td colspan="4">(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral servi gratuitement aux adhérents. Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (P.A.C.): <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON</td></tr></table>				ADRESSE (1) (N° de rue)	TO Nom Prénom	COMPLÉMENT		CODE POSTAL ET LOCALITÉ		BUREAU, CENTRE OU SERVICE	GRADE	CATEGORY	<input type="checkbox"/> Service général <input type="checkbox"/> Distribution Administration <input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> UPC	N° SÉCURITÉ SOCIALE		ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION		A : 10 :		Signature : _____ DATE DE MISE EN PLACE : <input type="checkbox"/> Jan <input type="checkbox"/> Feb <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Avril		(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral servi gratuitement aux adhérents. Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (P.A.C.): <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON			
ADRESSE (1) (N° de rue)	TO Nom Prénom																								
COMPLÉMENT																									
CODE POSTAL ET LOCALITÉ																									
BUREAU, CENTRE OU SERVICE	GRADE																								
CATEGORY	<input type="checkbox"/> Service général <input type="checkbox"/> Distribution Administration <input type="checkbox"/> Technique <input type="checkbox"/> UPC																								
N° SÉCURITÉ SOCIALE																									
ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ADMINISTRATION																									
A : 10 :																									
Signature : _____ DATE DE MISE EN PLACE : <input type="checkbox"/> Jan <input type="checkbox"/> Feb <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Avril																									
(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral servi gratuitement aux adhérents. Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations (P.A.C.): <input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON																									